



## **Déclaration SNEP-FSU FPMN EPS du 5 mars 2014**

Nous commencerons par un point positif, les recrutements en EPS en nette augmentation qui permettent de revenir en partie sur les suppressions passées et d'améliorer le mouvement Inter. Cette augmentation des recrutements doit s'inscrire dans la durée pour améliorer les conditions de travail existantes et répondre aux besoins tant en postes fixes qu'en moyens de remplacement. Une ombre au tableau : le volume de recrutements aux concours Interne et Réservé ne permet pas de résorber la précarité. Ces recrutements supplémentaires auront néanmoins permis de rendre plus fluide le mouvement Inter. Pour autant, les conditions d'affectation des stagiaires, pèseront fortement sur la phase Intra. En effet, bon nombre d'académies vont faire face à des difficultés puisque de nombreux postes vont se trouver retirés du mouvement pour accueillir les stagiaires. C'est pourquoi notre revendication d'affectation des stagiaires sur le service des tuteurs serait non seulement bénéfique pour la formation de nos jeunes collègues mais aussi pour les mouvements Intra en libérant les supports bloqués.

Nous ne ferons pas l'économie de revenir sur le MNGD 2014 et notamment sur le projet de Note de Service que nous avons dû combattre avec le SNES et SNUEP. En effet, ce dernier relevait de la provocation puisqu'il entendait réduire drastiquement le barème de nombreux demandeurs tout en renforçant de façon excessive le barème des collègues en séparation. Ces nouvelles bonifications ont d'ailleurs provoqué la grogne de nombreux collègues qui voient leur projet de mutation relégué à une date ultérieure pour garantir le respect de cette priorité légale. Le ministre a dû d'ailleurs être destinataire de certains courriers. Je me permettrai donc de vous donner lecture d'un d'entre eux, à l'issue de la déclaration.

Le MNGD 2014, n'aura donc pas été marqué par le changement, puisqu'aucune négociation n'aura été ouverte sur le dossier des mutations, en dehors de nos interventions pour limiter la casse. C'est également la poursuite de la communication du projet de mutation par le ministère, malgré nos demandes répétées d'abandon de cette procédure (que le SGEN a également réalisé en communiquant les barres). C'est une négation du travail des élus et des instances. Cette communication est inutile et facteur de stress. Notre travail a permis de faire évoluer 13 barres sur 31...soit 42 % de modifications ! Preuve qu'il est inutile de communiquer avant d'avoir siégé ! Quant aux calibrages, connus tardivement du fait des nouvelles dispositions d'affectation des stagiaires, ceux-ci restent dans certaines académies bien insuffisants : notamment en Martinique et en Corse où de nombreux postes restent vacants nécessitant le recrutement de nombreux non titulaires.

On vous félicite tout de même pour l'augmentation de 100 % du calibrage pour la Corse, en passant de 1 à 2 !

Le résultat de ce mouvement Inter 2014 est marqué par une légère augmentation du taux de satisfaction avec près de 53 % contre 49 % l'an dernier. Cependant, alors que les bonifications ont été augmentées pour les demandeurs séparés, il n'en reste pas moins que 12 % des demandeurs en RC n'obtiennent pas leur mutation dont 1/3 avec enfant. Nous le voyons bien, la solution pour satisfaire les demandeurs quels qu'ils soient, passe par l'augmentation des recrutements et donc des calibrages. Notre exigence d'un retour à un mouvement en une seule phase, comme ce qui présidait avant 1999, reste pleinement d'actualité. Année après année, nous faisons le constat de la vacance de nombreux postes dans les académies. Ceci entraîne au mieux le recrutement de personnels non titulaires pour assurer les besoins, au pire laisse des classes sans enseignement obligatoire de l'EPS. C'est la continuité du Service Public d'Éducation qui est ainsi remise en cause à travers ce mouvement déconcentré. De nombreux demandeurs non mutés auraient pu accéder à ces postes s'ils n'avaient pas été barrés à la phase Inter. Dans l'intérêt général, il est impératif de revenir à un mouvement en une seule phase qui améliorerait la mobilité choisie des enseignants d'EPS et garantirait la continuité du Service Public d'Éducation et donc les apprentissages des élèves.

Par ailleurs, les négociations sur le métier d'enseignant sont entrées dans une 2<sup>ème</sup> phase. Les attentes des personnels sur ce sujet sont fortes pour que soit reconnu l'ensemble des missions et que des améliorations indispensables à la reconnaissance de nos métiers soient mises en place. Les décrets sont en cours de finalisation, les circulaires d'application aussi. Ils se doivent donc de marquer un réel progrès. Reste pourtant une revendication sur laquelle le ministère refuse de nous entendre, l'abaissement des maxima de service des enseignants d'EPS. Certes, cet abaissement de nos ORS a un coût mais nous ne pouvons accepter d'être sacrifiés sur l'autel de la réduction des dépenses publiques et de l'austérité. C'est une question d'égalité. C'est pour nous un signe de défiance à l'égard de notre métier qui pourtant est reconnu plus pénible que les autres (conditions d'exercice, accidentologie,...). D'autant que dans le même temps, les négociations sur la pénibilité, tant à l'Éducation Nationale qu'à la Fonction Publique, accouchent d'une souris !

Le 18 mars, lors de la journée d'action interprofessionnelle, les enseignants d'EPS avec l'ensemble des salariés mettront en avant leurs revendications pour l'emploi, les salaires, les Services Publics et la protection sociale. Il est urgent que le gouvernement réponde à ces légitimes demandes et rompe ainsi avec les logiques en œuvre actuellement.

Nous terminerons en remerciant les services et personnels du ministère avec lesquels nous avons pu effectuer un travail fructueux pour faire évoluer le projet.

Vous l'aurez compris, il est donc urgent de prendre le chemin des négociations et d'ouvrir la perspective de véritables changements sur le dossier de la mobilité des enseignants.